

Strassen, 13 avril 2016

Rapport

Assemblée générale ordinaire du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL)

12 mars 2016

« Al Seeërei » Diekirch

1. Appel des délégués, vérification de leurs pouvoirs et paroles de bienvenue du Président du COSL

1.1. *Délégués des membres actifs du COSL*

American Football Federation Luxembourg (AFFL)

M. Marc Watry

M. Marco Schumacher

Fédération Aéronautique Luxembourgeoise (FAL)

M. Claude Eschette

Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux (FLAM)

M. Fred Bertinelli

M. Charles Stelmes

Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme (FLA)

M. Claude Haagen

M. Mathis Mellina

Automobile Club du Grand-Duché de Luxembourg (ACL)

M. Marc Joseph



Fédération Luxembourgeoise des Sociétés d'Aviron (FLSA)

Mme Marjan Van Herwijnen

Fédération Luxembourgeoise de Badminton (FELUBA)

M. Robert Smit
M. Alain Tonnar

Fédération Luxembourgeoise de Basketball (FLBB)

M. Michel Reiland

Fédération Luxembourgeoise des Amateurs de Billard (FLAB)

M. Sergio Berardi

Fédération Luxembourgeoise de Boules et Pétanque (FLBP)

M. Jean-Marie Schmit
Mme Sonja Schmol

Fédération Luxembourgeoise de Boxe (FLB)

M. Camille Majerus
M. Gaetano Mella

Fédération Luxembourgeoise de Canoë-Kayak (FLCK)

Excusée

Association Luxembourgeoise des Groupes Sportifs pour Cardiaques (ALGSC)

M. Claude Vandivinit
Mme Jutta Kanstein

Fédération Luxembourgeoise de Cricket (FLC)

M. Mark Smith



Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois (FLSC)

M. Emile Hermes

DanceSport Federation Luxembourgeoise (DSFL)

M. Demy Rosen

Fédération Luxembourgeoise de Darts (FLD)

M. Serge Hempel

Fédération Luxembourgeoise des Echecs (FLDE)

M. Philippe Wesquet

Fédération Luxembourgeoise d'Escalade, de Randonnée Sportive et d'Alpinisme (FLERA)

Mme Yoo Ja Ludwig

M. Steve Schiltz

Fédération Luxembourgeoise d'Escrime (FLE)

M. Pascal Tesch

Mme Isabelle Deville

Fédération Luxembourgeoise des Sports Equestres (FLSE)

Mme Romaine Rollinger

Mme Natascha Grün

Fédération Luxembourgeoise de Football (FLF)

M. Paul Philipp

M. Jean-Jacques Schonckert

Fédération Luxembourgeoise de Golf (FLG)

M. Robert Lessure



3, route d'Arlon • L-8009 Strassen

M. Jürgen Kanther

Fédération Luxembourgeoise de Golf sur Pistes (FLGP)

Excusée

Fédération des Guides Luxembourgeoises (FGL)

Excusée

Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique (FLGym)

M. Jeannot Goebel

M. José Machado

Fédération Luxembourgeoise d'Haltérophilie, de Lutte et de Powerlifting (FLHLP)

M. Bruno Dos Santos

Fédération Luxembourgeoise de Handball (FLH)

Excusée

Hockey Club Luxembourg (HCL)

Mme Margot Pels

M. Jann Paffenholz

Fédération Luxembourgeoise de Hockey sur Glace (FLHG)

M. Patrick Schon

Indiaca Fédératioun Letzebuerg (IFL)

Mme Gaby Ansay

M. Mil Ewers

Fédération Kickersport Luxembourg (FKL)



Excusée

Société Luxembourgeoise de Kinésithérapie du Sport (SLKS)

Mme Sonja Schwamberger

M. Daniel Theisen

Fédération Luxembourgeoise de Korfball (FLKB)

Excusée

Ligue des Associations Sportives Etudiantines Luxembourgeoises (LASEL)

M. Fernand Claude

Mme Monique Krecké-Giver

Ligue des Associations Sportives de l'Enseignement Primaire (LASEP)

Mme Nicole Kuhn-Di Centa

Fédération Luxembourgeoise de Marche Populaire (FLMP)

M. Georges Kintziger

M. Robert Thielen

Société Luxembourgeoise de Médecine du Sport (SLMS)

Dr. Charles Delagardelle

Motor-Union du Grand-Duché de Luxembourg (MUL)

M. Michel Turk

Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage (FLNS)

Mme Christiane Meynen

M. Marco Stacchiotti

Association Luxembourgeoise des Olympiens (ALO)



3, route d'Arlon • L-8009 Strassen

Excusée

Luxembourg Paralympic Committee (LPC)

M. Marc Schreiner

M. Romain Fiegen

Fédération Luxembourgeoise des Pêcheurs Sportifs (FLPS)

M. Nico Hottua

M. Serge Petro

Association des Professeurs d'Education Physique (APEP)

M. Yann Schneider

M. Max Vandt

Fédération Luxembourgeoise des Quilleurs (FLQ)

M. Jeannot Keller

Fédération Luxembourgeoise de Rugby (FLR)

M. Arnaud Tribellini

Scouting in Luxembourg (SIL)

M. Benoît Theisen

Fédération Luxembourgeoise de Ski (FLS)

M. Eric Osch

Special Olympics Luxembourg (ALPAPS)

Mme Pascale Schmoetten

Fédération Luxembourgeoise des Sports de Glace (FLSG)

Mme Nadine Knepper

M. Gérard Entringer



Sportspress.lu

M. David Thinner

M. Pierre Gricius

Fédération de Squash Luxembourgeoise (FSL)

M. Marcel Kramer

Fédération Luxembourgeoise des Activités et des Sports Subaquatiques (FLASSA)

M. Remy Mousel

M. Johnny Polfer

Fédération Luxembourgeoise de Tennis (FLT)

M. Claude Lamberty

M. Chris Richartz

Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table (FLTT)

M. André Hartmann

M. Marco Schmit

Fédération Luxembourgeoise de Tir à l'Arc (FLTA)

M. Jean-Claude Dolinski

M. Michael Beckers

Fédération Luxembourgeoise de Tir aux Armes Sportives (FLTAS)

Mme Claudia Dall'Agnol

M. Fernand Hauptert

Fédération Luxembourgeoise de Triathlon (FLTri)

M. Christian Krombach

M. Patrick Thill

Fédération Luxembourgeoise de Voile (FLV)

Excusée

Fédération Luxembourgeoise de Volley-Ball (FLVB)

M. Guy Erpelding
Mme Norma Zambon

Luxembourg Waterski and Wake Federation (LWWF)

Excusée

1.2. *Ont assisté en outre à l'Assemblée générale ordinaire*

1.2.1. Les membres du Conseil d'administration et le personnel professionnel

André Hoffmann, Paul Marcy, Michel Knepper, Coryse Simon-Junius, Alwin de Prins, Alex Goergen, Rita Krombach, Axel Urhausen, Caroline Weber, Marie-Paule Hoffmann

Excusé : M. Jean Lou Margue

Daniel Dax, Heinz Thews, Sam Kries, Nathalie Felten, Sven Klein, Gilles Mehlinger

1.2.2. Les membres de la commission de contrôle financier

François Wies, Guy Schmit, Jacques Joseph

1.2.3. Des membres du Conseil consultatif, de la Commission luxembourgeoise d'arbitrage pour le sport, du Conseil de discipline contre le dopage et des commissions du COSL

1.2.4. Les membres honoraires

Norbert Hauptert, président d'honneur, Marc Theisen, président d'honneur, Charles Delagardelle, Claude Alesch, Vonny Colas-Hentges, Armand Wagener, Georges Diederich, Josée Frideres, Georges Welbes, Raymond Hastert, Pilo Fonck, Marlyse Pauly, Karin Mayer

1.2.5. *Les invités*

M. Romain Schneider, Ministre des Sports
M. Claude Haagen, Maire de la Commune de Diekirch
M. Robert Thillens, Commissaire de Gouvernement à l'Education Physique et aux Sports

1.2.6. *Des représentants de la presse écrite, parlée et télévisée*

Monsieur Claude Haagen, Maire de la Commune de Diekirch, remercie le COSL d'avoir choisi la commune de Diekirch pour l'organisation de son Assemblée générale et invite les représentants des fédérations à une participation constructive aux travaux de l'Assemblée générale. M. Haagen présente en quelques mots la Commune de Diekirch, en attirant l'attention sur ses excellentes infrastructures, permettant une bonne organisation des activités sportives. Diekirch est par ailleurs une commune offrant de nombreux points d'attractivité touristique (entouré des quatre points d'altitude "Haardt", "Goldknapp", "Seitert" et "Herrenberg", Diekirch abrite aussi le Musée National d'Histoire Militaire, le Musée d'histoire(s) de Diekirch, le Conservatoire National de Véhicules Historiques, le Musée de la Brasserie de Diekirch ou encore le Musée des abeilles, sans oublier la mascotte de Diekirch, l'âne, et sa fontaine des ânes).

2. Adoption du rapport de l'Assemblée générale ordinaire du 14 mars 2015

Le rapport de l'Assemblée générale ordinaire du 14 mars 2015 est approuvé à l'unanimité.

3. Discours de Monsieur André Hoffmann, Président du COSL

Le Président du COSL expose le bilan de l'année 2015 marquée pour le Luxembourg par l'intensification des efforts des meilleurs athlètes pour réaliser les critères de qualification pour les Jeux Olympiques (JO) de Rio, par la participation de plusieurs athlètes aux tout premiers Jeux Européens (JE) à Bakou et – à un niveau inférieur - par la participation d'une belle équipe aux Jeux des Petits Etats d'Europe (JPEE) en Islande, ainsi que par la participation de deux délégations au Festival Olympique de

la Jeunesse Européenne (FOJE) hiver à Vorarlberg (Autriche)/Liechtenstein et au FOJE été à Tbilissi (Géorgie), tout en portant son regard déjà vers les événements majeurs en 2016.

Sur le plan sportif, la grande satisfaction a été que le Luxembourg était représenté à Bakou par une délégation de plus de 80 personnes. Les résultats réalisés sur place ont répondu aux attentes, bien que le niveau séparant les meilleurs athlètes luxembourgeois de l'élite européenne avait souvent été important. Les places de huitièmes de finales réalisées par la pongiste Ni Xia Lin et l'archer Jeff Henckels ont représenté les meilleurs résultats de la délégation luxembourgeoise.

Le Luxembourg était représenté aux JPEE en Islande par une délégation importante de plus de 180 personnes. Au final, le Luxembourg se classe deuxième nation dans le tableau des médailles, derrière le pays organisateur. Parmi les performances de choix, une mention particulière revient au nageur Raphaël Stacchiotti, qui a réalisé lors des JPEE le temps de qualification pour les Jeux Olympiques de Rio 2016.

Deux athlètes (Paul Elvinger et Christophe Bock) ont formé le TEAM LËTZEBUERG lors du FOJE à Vorarlberg/Liechtenstein. Les deux skieurs n'ont pas démerité dans les épreuves de slalom et de slalom géant ; le meilleur résultat a été obtenu par Paul Elvinger qui s'est classé à la 36^e place dans l'épreuve du slalom. Il s'agissait d'ailleurs du premier événement du mouvement olympique co-organisé sur le territoire de deux Etats différents, l'Autriche et le Liechtenstein.

La délégation pour le Festival Olympique de la Jeunesse Européenne à Tbilissi (Géorgie) comprenait 10 jeunes athlètes. Compte tenu des conditions météorologiques difficiles auxquelles la délégation luxembourgeoise a dû faire face, les performances des jeunes athlètes sont dans l'ensemble satisfaisantes, avec une mention particulière pour les cyclistes engagés dans le contre la montre individuel, avec une bonne 8^e place obtenue par Tristan Parrotta dans l'épreuve des garçons. La délégation pour les FOJE à Tbilissi a offert aux jeunes athlètes sélectionnés une plateforme leur permettant de se mesurer avec les meilleurs de leurs catégories d'âge dans leurs disciplines respectives.

Individuellement, les athlètes luxembourgeois ont pu réaliser au courant de 2015 et au début de 2016 plusieurs performances sportives remarquables. En tennis, Gilles Müller a pu se hisser à la 34^e place du « Ranking » mondial en tennis ; en athlétisme Charline Mathias réalise à deux reprises la norme pour les JO de Rio 2016 sur la distance de 800m avec un chrono de 2'01"30 le 21 juillet à Bellinzona (Suisse) respectivement de 2'01"36 aux Championnats du monde à Pékin (Chine) ; en natation Laurent Carnol assure sa qualification pour les Jeux Olympiques de Rio 2016

sur la distance de 200m brasse en réalisant un chrono de 2 :11.65 aux Championnats du monde à Kazan (Russie), et Julie Meynen tient la meilleure norme B sur la distance de 50m nage libre ; en cyclisme, Christine Majerus remporte la médaille d'argent aux Championnats du monde à Richmond (Etats-Unis d'Amérique) dans le contre la montre par équipes.

Dans les sports collectifs, la 13e place (sur 31 pays participants) de l'équipe nationale dames lors des Championnats d'Europe de tennis de table à Iekaterinbourg (Russie), signifiant le maintien parmi l'élite européenne et la qualification pour les Jeux Européens de Baku (Azerbaïdjan), ainsi que les médailles d'or remportées en basketball (équipe nationale dames) et en volleyball (équipe nationale hommes) aux JPEE en Islande méritent d'être soulignées.

De manière générale, les athlètes luxembourgeois composant le Team Lëtzebuerg ont assuré une bonne présence sur la scène internationale.

En tant que grands événements futurs, le Président pointe les Jeux Olympiques de Rio 2016 qui se dérouleront du 5 au 21 août 2016, non sans oublier la participation d'une délégation aux Jeux Olympiques de la Jeunesse hiver à Lillehammer (Norvège), où l'athlète Mathieu Osch a défendu les couleurs luxembourgeoises, avec notamment une bonne 34^e place réalisée dans l'épreuve du Super G.

L'année 2015 fut également marquée par la réalisation des premières mesures concrètes dans le cadre du concept intégré pour le sport au Luxembourg. Le concept intégré revendique une autre dimension pour le sport, au-delà du secteur sport à titre isolé. Le sport doit être perçu comme un élément constitutif de la société à part entière, ayant des ramifications bien au-delà du secteur sport proprement dit, étant donné que le sport affecte différents aspects de la vie (école, économie, santé, bien-être, loisirs).

Le concept intégré pour le sport au Luxembourg reste la pièce maîtresse pour positionner le sport au centre des débats sociétaux et pour amorcer les étapes prochaines pour une transposition des mesures concrètes et prioritaires au profit du sport et de la société.

Le concept intégré met le sport en évidence comme un phénomène relevant d'un intérêt sociétal général, susceptible d'avoir un impact bénéfique certain, notamment sur la promotion de la santé, de l'éducation aux valeurs, de l'identité nationale (« nation branding ») et sur l'économie.

L'implémentation conséquente du concept intégré représente un investissement dans le futur et le bien-être pour la société dans son ensemble qui nécessite une

volonté et un appui politique indispensables, de même qu'un support conséquent à bien des niveaux et de la part de nombreuses parties prenantes intéressées par cette démarche.

Il va de soi que les réalisations à faire dans le cadre du concept intégré ne sauront se faire à coût zéro. A ce sujet, le concept intégré a mis en évidence une piste simple, efficace et non contributive du budget de l'Etat. Cette piste repose sur les enseignements tirés de l'analyse des revenus provenant des loteries nationales dont la gestion et la répartition reviennent au Luxembourg à la Fondation Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte.

A l'heure actuelle, les fonds distribués par ce biais au mouvement sportif ne représentent que 6,27% des versements totaux à des organismes bénéficiaires des aides de l'Œuvre (situation se rapportant à l'année 2014). Ce pourcentage situe le Luxembourg en situation très désavantageuse par rapport à la plupart des pays membres de l'UE.

Le COSL appelle à un accroissement substantiel de ces fonds provenant de la loterie nationale, permettant au mouvement sportif d'être moins dépendant du budget de l'Etat et de se développer avec la prévisibilité et l'autonomie nécessaires. Ainsi, le COSL demande de se voir attribuer un pourcentage fixe qui se situerait au même niveau que celui du bénéficiaire fixe le moins prenant actuel (un sixième). Une meilleure redistribution des revenus de la loterie nationale permettrait non seulement d'améliorer considérablement la situation du mouvement sportif, mais aussi de passer d'une situation de soutien financier statique vers une solution de soutien financier dynamique évoluant en fonction des recettes des loteries nationales.

Sans puiser dans les finances publiques, la démarche préconisée ci-dessus, bien que ne trouvant pas un écho favorable auprès des décideurs politiques, représenterait un support indéniable pour le sport au Luxembourg, qui a besoin d'associations et de fédérations fortes. Les clubs et les fédérations constituent le principal pilier du fonctionnement du mouvement sportif assurant le déroulement régulier d'innombrables activités sportives. Un meilleur financement du sport de manière générale, permettra aussi de renforcer les structures fédérales à plusieurs niveaux (sportif, administratif, bénévole).

Les sports collectifs au Luxembourg, qui répondent à une dynamique propre et qui doivent faire face à des besoins spécifiques compte tenu entre autres de la taille réduite de la population du pays, pourraient également mieux poursuivre plusieurs développements encourageants récents, tout en tirant des enseignements

intéressants du modèle islandais, transposables sur le paysage sportif luxembourgeois. L'Islande répond désormais présent au niveau européen dans plusieurs sports collectifs, suite à des investissements substantiels dans les infrastructures et l'encadrement professionnel des jeunes.

Le COSL continue à se porter fort pour que le mouvement sportif puisse bénéficier d'allocations supplémentaires d'espaces de bureaux dans la Maison des Sports qui doit rester l'endroit central pour toutes les fédérations sportives. Le COSL, ensemble avec le Ministère des Sports, a récemment fait des démarches à ce sujet auprès des instances officielles en charge de la gestion de la Maison des Sports.

Au niveau européen, le COSL suit les activités en matière de politique sportive ensemble avec le bureau européen des Comités Olympiques Européens, et est satisfait de faire partie, ensemble avec plusieurs autres comités olympiques nationaux, d'un projet (SIGGS : Supporting the Implementation of Good Governance in Sports) qui se propose de supporter l'implémentation d'une bonne gouvernance dans le sport. Le projet émettra un outil d'auto-évaluation mis à disposition des fédérations intéressées à vérifier leur fonctionnement interne et d'y apporter au besoin, des améliorations ponctuelles.

Le COSL coopère aux travaux des groupes de travail traitant du nouveau régime des examens médico sportifs, respectivement du nouveau système de chèques services.

L'avant-projet d'un règlement grand-ducal sur le médico sportif maintient le principe de gratuité des examens médico sportifs, y inclus les examens cardiologiques prévus au niveau de ces examens. La périodicité des contrôles sera réduite, tout en simplifiant le système d'un point de vue administratif. La couverture des régimes d'assurance seront davantage liées à l'établissement d'une licence, et non plus à un examen médico sportif. Pour la tranche d'âge > 50 ans, le même principe prévaudra.

Les premières discussions en matière du nouveau régime des chèques services, transféré du budget du Ministère de l'Education vers le budget du Ministère des Sports, ont été engagées récemment. Le mouvement sportif veillera à ce que l'accent du nouveau régime continue à être mis sur un encadrement de qualité des jeunes, dont l'âge sera relevé jusqu'à 16 ans, tout en prévoyant des critères transparents pour l'allocation des subsides aux clubs qui en feront la demande. Le nouveau régime devra être prêt pour la saison sportive 2016/2017.

En matière de l'intégration de réfugiés dans les activités des clubs sportifs, le COSL a émis et diffusé en octobre dernier un ensemble de lignes de conduite et recommandations pour faciliter l'accès de réfugiés dans les clubs sportifs. Sur intervention du COSL, les projets développés par des associations ou fédérations

sportives sont aussi éligibles à participer à un appel d'offre lancé par l'Œuvre Nationale de Secours Grande Duchesse Charlotte pour faciliter l'inclusion et l'intégration de réfugiés.

En termes de développement pour le sport de haut niveau, le COSL a œuvré beaucoup en 2015 afin d'aboutir concrètement sur les premières réalisations du concept intégré. Ainsi la convention que le COSL a nouée avec le Centre Hospitalier de Luxembourg en est une première mesure qui se propose d'optimiser les services de soins médicaux pour les sportifs d'élite et de haut niveau des principales fédérations en cas de problème de santé ou de blessures. Le COSL, dans ce même contexte, est intéressé à voir démarrer les travaux d'aménagements de la Coque qui se propose d'installer de nouvelles infrastructures en matière de musculation. Dans ce même contexte, les discussions au sein du COSL ont été entamées pour le recrutement après les Jeux de Rio d'un spécialiste en matière de condition physique et de musculation.

Ces premières mesures, tant réalisées que poursuivies dans les réflexions courantes du COSL, se proposent d'avancer dans la mise en place d'un Centre Olympique au Luxembourg : le Centre National Olympique et Sportif Luxembourgeois (CNOSL). Ce Centre sera doté en fin de réalisation de centres opérationnels couvrant les aspects de médecine du sport, de physiothérapie, des sciences du sport, de la biomécanique, de la préparation physique (en incorporant les activités du spécialiste mentionné ci-avant), de psychologie du sport et du volet de la double carrière qu'il s'agira d'organiser mieux à l'avenir.

Une autre réalisation concrète, qui contribuera à faciliter l'implémentation du concept intégré dans les secteurs de la médecine sportive, de l'éducation sportive ou encore de la recherche et du volet académique, est la nouvelle université internationale privée de la santé et des sports LUNEX, à Differdange. Le périmètre des activités de LUNEX comprendra la kinésithérapie, les sciences du sport et la gestion du sport, et offrira ainsi de nouvelles opportunités en matière de formation et de coopération avec d'autres acteurs du monde académique ou du monde sportif. Les possibilités de coopération dans le cadre du projet du Chinese Table Tennis College-Europe (CTTC-E) sont un premier exemple concret dans le secteur de la recherche et du développement d'aspects sportifs touchant la discipline de tennis de table, tout en apportant de nouvelles opportunités pour d'autres disciplines sportives.

Le COSL continue encore de se porter fort pour la réalisation de tous les objectifs définis par la loi de 2012 portant création d'un Sportlycée. Le Sportlycée est devenu un acteur incontournable du mouvement sportif, et la combinaison de missions

éducatives et de missions sportives, de même que l'orientation scolaire dans la Vita des étudiants, constitue un élément important dans une première phase de la double carrière de jeunes sportifs. A ce titre, le COSL soutient le Sportlycée dans ses démarches pour la réalisation d'un internat sportif, et demande que cet internat soit réalisé, tout comme le nouveau hall sportif, à proximité du Sportlycée sur le campus scolaire de ce dernier.

Le COSL a continué ses efforts tendant à renforcer sa visibilité externe, en amplifiant les communications dans le cadre de la promotion de la marque du Team Lëtzebuerg, que ce soit via son site internet, son magazine officiel Flambeau, son magazine d'actualités olympiques « Team Lëtzebuerg News », ses lettres d'actualité ou messages ad hoc « Team Lëtzebuerg Flash » ou encore ses teasers événementiels. Le COSL est convaincu que la marque « Team Lëtzebuerg » lancée en septembre 2014, contribue de manière intéressante au projet de l'image de marque que le Luxembourg développe sous la notion de « nation branding ».

En janvier 2015, le nouveau directeur administratif a rejoint l'équipe du COSL et a développé de nouveaux canaux de contact avec les fédérations. Point de contact pour les fédérations, le directeur administratif se tient à la disposition de toutes les fédérations pour écouter leurs questions et doléances, leurs recommandations et suggestions constructives, tout en essayant d'apporter le soutien recherché dans les délais appropriés sur des sujets d'intérêt commun. Le COSL poursuit sa politique des distances courtes et directes avec les fédérations qui choisissent de soumettre leurs thèmes et questions au COSL.

Le COSL salue par ailleurs la création d'une nouvelle fédération, la Fédération Luxembourgeoise des Associations de Sport de Santé (FLASS), désignée à prendre la relève comme membre du COSL de l'Association Luxembourgeoise des Groupes Sportifs Cardiaques (ALGSC), qui après plus de 30 années de travaux de pionniers dans le domaine du sport santé cardiaque, n'a pas vu d'inconvénient de s'associer à d'autres partenaires du domaine du sport santé, afin continuer les développements dans le domaine du sport santé, que ce soit au niveau de la prévention primaire ou secondaire. L'équipe du COSL et son bureau administratif, ont œuvré les dernières semaines afin de rendre le projet de la nouvelle fédération viable, afin de vous soumettre la candidature en tant que membre au cours de cette Assemblée générale.

Au niveau des relations internationales, le COSL était représenté auprès des organisations européennes et mondiales représentatives et a participé aux réunions suivantes : Assemblées générales des JPEE en Islande (1^{er} juin 2015) et à Prague (21 novembre 2015), Assemblée générale de l'Association des Comités nationaux

olympiques mondiaux (ACNO) à Washington (29 et 30 octobre 2015), Assemblée générale des Comités Olympiques Francophones tenue à Washington (30 octobre 2015), Assemblée générale des Comités Olympiques Européens (COE) à Prague (20 et 21 novembre) et le Séminaire des Comités Olympiques Européens à Antalya/Belek (16 et 17 mai 2015).

Le Président du COSL clôture son intervention en projetant son regard sur le calendrier pour 2016, avec en ligne de mire les Jeux Olympiques à Rio de Janeiro (Brésil), où la phase décisive des préparations olympiques commence à battre son plein. Le concept intégré, et les prochaines étapes y dédiées, restera un sujet de première priorité pour le mouvement sportif, bien au-delà de 2016. Le Président mentionne aussi que le Conseil consultatif reste un sujet pour le COSL, bien que ce point ne figure pas à l'ordre du jour de la présente Assemblée générale. Les réflexions du COSL restent les mêmes, à savoir ne plus reconduire cet organe à la fin du mandat de ses membres en 2017, laissant prévoir que le sujet sera à l'ordre du jour l'année prochaine. Le COSL arrive en fin de contrat de partenariat, et les discussions avec les différents partenaires pour renouveler les contrats de sponsoring pour un nouveau cycle olympique sont prévues au deuxième trimestre 2016. Le Président se montre satisfait des discussions récemment menées avec les représentants du Ministère de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse, afin d'explorer ensemble des projets promouvant les activités physiques, et plus particulièrement les activités sportives durant les vacances scolaires. Le projet de loi qui se propose de moderniser la loi sur les associations sans but lucratif est un autre sujet suivi de près par les organes du COSL.

4. Intervention de Monsieur Romain Schneider, Ministre des Sports

Le Ministre des Sports ouvre son discours en constatant que le sport fut en 2015, tout comme les années précédentes, un élément moteur du Luxembourg, et en même temps un ambassadeur incontournable du pays à travers le monde !

Le rapport d'activités 2015 du Ministère des Sports qui sera présenté sous peu à la Chambre des Députés, mentionnera les nombreuses performances remarquables réalisées par les sportifs ou équipes dans les sports collectifs en 2015. Tout récemment, le Conseil Supérieur des Sports a primé 10 fédérations d'une prime complémentaire pour honorer les performances de choix internationales réalisées par plusieurs de leurs athlètes phares. A titre d'exemple sont à mentionner :

- Gilles Muller, quintuple demi-finaliste sur le circuit ATP,
- Tom Habscheid, 4e du championnat du monde au lancer du disque en sport paralympique,

- Bob Bertemes, 5e au championnat d'Europe au lancer du poids,
- Bob Jungels, vainqueur de l'Etoile de Bessèges,
- Ben Gastauer, vainqueur du Tour du Haut-Var,
- Jempy Drucker, vainqueur de la London Surrey Classic,
- Frank Schleck, vainqueur de l'étape reine de la Vuelta 2015,
- Christine Majerus, vice-championne du monde du contre-la-montre par équipe,
- Raphaël Stacchiotti, octuple médaillé d'or aux JPEE 2015,
- Laurent Carnol, premier qualifié pour les JO de Rio 2016,
- les pongistes féminines, 13e du championnat d'Europe,
- la série impressionnante des volleyeurs avec 10 succès en 12 rencontres internationales,
- les éclats des footballeurs, basketteurs ou handballeurs sur le plan international,
- la 5e place de nos boulistes au championnat d'Europe, voire encore
- le titre de champion du monde de nos joueurs de football de table, et enfin,
- la moisson impressionnante de médailles obtenues aux JPEE en Islande.

Le Ministre des Sports adresse aux sportifs ainsi qu'aux dirigeants présents, ses sincères félicitations pour ces performances remarquables, et pour avoir dignement représenté le Luxembourg à travers le monde par l'intermédiaire de ces performances.

L'année 2016 vient de même commencer en trombe, avec

- la montée parmi l'élite mondiale de l'équipe nationale dames (tennis de table), sans oublier le parcours sans faute de l'équipe hommes réussissant la montée au deuxième échelon mondial
- les cyclistes Jempy Drucker (victoire d'étape par équipe lors du Tirreno Adriatico) et Bob Jungels (vainqueur d'étape au Tour d'Oman et podium avec une 3^e place lors du Tirreno Adriatico,

Des vœux de pleine réussite s'adressent en même temps à tous les sportifs qui préparent les prochains grands rendez-vous, avec comme événements majeurs les Jeux Olympiques et les Jeux Paralympiques de Rio.

L'année 2015 a été marquée par la Présidence du Luxembourg du Conseil de l'Union Européenne, y inclus le dossier du sport.

Nombreux sujets thématiques dans le cadre de la Présidence au cours du deuxième semestre 2015 ont parfaitement correspondu au cadre tracé par le concept intégré pour le sport au Luxembourg, document de référence auquel le Ministère des Sports fut associé et qui fut présenté par le COSL en été 2014. Le Ministre des Sports, tout en saluant l'intervention du Président du COSL qui a retracé les grandes lignes et les

sujets phares décrits dans le concept intégré, mentionne les axes prioritaires poursuivis dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise :

- *La dimension économique du sport*

Souvent, il est avancé que le sport coûte beaucoup, alors qu'en même temps l'on fait abstraction du fait que le sport rapporte aussi, non seulement au plan social, médical ou éducatif, mais même au niveau économique.

D'après des estimations prudentes, environ 2 à 3% du Produit Intérieur Brut (PIB) national sont générés par le sport. Cette thématique et l'approche de mesurer la juste dimension du sport via les comptes satellites sport ont été au centre d'une conférence organisée à Luxembourg le 6 octobre dernier, afin de rendre au sport, dans son ensemble, sa juste proportion et sa juste valeur au sens économique du terme. Les nouveaux instruments devant permettre de mieux mesurer l'apport du sport n'ont pour vocation ni de privilégier le secteur sport par rapport à d'autres secteurs contributifs du PIB, ni de désavantager d'autres secteurs ; la démarche entamée se propose au contraire de démontrer l'apport du sport pour la société dans son ensemble, et de permettre en même temps au sport de trouver la reconnaissance sa juste valeur au bénéfice de la société !

- *Sport et Intégration*

Le sport en tant que moyen, voire en tant que facilitateur de l'intégration et de l'inclusion sociale furent autant d'autres sujets qui ont animé les débats des ministres européens du sport, ceci d'autant plus que cette qualité du sport ne peut être suffisamment mise en lumière eu égard à la problématique actuelle des vagues d'immigration en Europe.

Sportif de renommée mondiale, l'ancien champion olympique Edwin Moses, qui a participé aux travaux pendant la présidence luxembourgeoise, s'est déclaré ouvert à supporter un projet au Luxembourg via la fondation Laurëus.

- *Promotion de la motricité des enfants*

La priorité incontestée de la présidence luxembourgeoise fut la promotion de la motricité des enfants, surtout en bas âge, donc bien avant l'âge scolaire, en y incluant l'éducation non formelle dans les structures d'éducation et d'accueil.

Le Conseil européen des ministres du sport a à l'unanimité tiré une série de conséquences dans ce contexte, dont il convient désormais de réserver une suite au plan national.

La conférence donnée par le Pr. Dr R. Zimmer en septembre 2015 fut un point de départ impressionnant pour une sensibilisation accrue de tous les milieux concernés par cet aspect – souvent méconnu mais fondamental de l'éducation des enfants en bas âge.

La 9^e journée nationale du plan d'action national « Gesond iessen, méi bewegen » (GIMB) en novembre 2015 s'est portée forte de ce thème, tout en générant une large prise de conscience au plan national.

Le Ministère des sports et le COSL partagent les grands principes pour faire avancer cette problématique, mais il reste à

- fédérer tous les acteurs et décideurs afin de transposer ces principes sur le terrain, ceci bien au-delà des seules crèches ou maisons relais ensemble, pour le bien être très précoce des jeunes enfants,
- incorporer le mouvement sportif (et les associations sportives qui le composent) dans les efforts en cours respectivement à faire,
- utiliser les justes moyens à cette fin
- faire une analyse approfondie du plan d'action GIMB
- poursuivre la concertation engagée entre le mouvement sportif et le Ministère de l'Éducation, de l'Enfance et de la Jeunesse
- transposer et intégrer dans un concept au plan national les projets pilotes préconisant le mouvement et les activités physiques dans les structures d'éducation et d'accueil, en tirant profit de l'expérience développée pour la rentrée scolaire 2016 au Lycée Technique des Professions Educatives et Sociales (LTPES) offrant une 14^e spécialisée en Pédagogie de l'animation sociale, éducative, sportive et culturelle (12 heures/semaine), incluant notamment des formations pédagogiques dans les branches suivantes : activités d'expression et de création, activités ludiques, sportives et psychomotrices, langages, expression et communication dans l'animation, des médias, analyse des pratiques professionnelles.

Ce projet pilote, évoluant vers une formation complémentaire nouvelle, pourrait être le précurseur pour une démarche similaire dans la formation des instituteurs.

- *Double carrière / Statut du sportif de haut niveau*

Autre point fort de la présidence luxembourgeoise a été celui de la „double carrière“ de sportifs (de haut niveau) et de celui d'un statut reconnu pour ces mêmes sportifs. Ces deux aspects ont été discutés lors d'une conférence organisée au mois de novembre 2015.

Le Ministère des Sports et le COSL se sont concertés à ce sujet lors d'une entrevue lors de la semaine ayant précédé cette Assemblée générale, et l'avis du Conseil Supérieur du Sport à ce même sujet vient d'être sollicité.

Un groupe de travail se penchera sur les pistes possibles à développer et à mettre en place de manière très concrète, sans mettre en quoique que ce soit en cause, ni les moyens d'ores et déjà prévus par la loi de 2005 sur le sport, ni les possibilités réservées aux sportifs de haut niveau pour rejoindre le statut de membre de la Section de sports d'élite de l'armée.

Les points saillants à discuter dans ce contexte concernent le groupe cible à encadrer sous l'aspect de double carrière, et ceux prédestinés à être encadrés dans cette démarche de double carrière. S'agit-il du sportif d'élite qu'il convient d'encadrer davantage sur un plan financier et social durant la carrière sportive, et de lui seul, ou s'agit-il par ailleurs des jeunes talents à mieux encadrer sur leur parcours éducatif en amont de leur carrière sportive, ou encore s'agit-il de la reconversion professionnelle en bout de carrière sportive ? Quels aides à prévoir ? Faut-il avoir un point de contact et un seul, et où le situer ? Ne convient-il pas de fédérer plusieurs parties prenantes intéressés à ce sujet ? Prévoir une possible coopération avec le monde académique (Université de Luxembourg et universités privées agréées), ainsi que des clauses de performances à insérer dans les contrats avec les employeurs intéressés à collaborer avec les sportifs en les intégrant dans leur entreprise, à commencer par les sociétés partenaires des fédérations et du COSL. Introduction d'un statut de sportif de haut niveau similaire à celui créé pour les artistes ? Quelles ressources (humaines et financières) à prévoir ? Convient-il de créer un fond spécial doté de moyens appropriés ?

Autant de sujets et complexes de questions qui ne peuvent être résolus par une seule et unique réponse.

A côté de ces thèmes ayant fait partie du programme de la présidence, d'autres sujets plus ponctuels sont suivis de près par les fédérations sportives, mentionnés brièvement dans la suite du discours du Ministre des sports.

- *Le régime du médico sportif*

L'avant-projet de règlement grand-ducal mettant en place un régime amélioré du contrôle médico sportif a été élaboré au courant des dernières semaines en étroite coopération avec le COSL et la Société Luxembourgeoise de Médecine Sportive (SLMS). Ce projet remplacera sous peu le règlement actuel du médico sportif et sera transmis aux instances officielles sous peu.

Le nouveau règlement grand-ducal met l'accent sur un régime d'examens médico sportifs de qualité, tout en apportant les adaptations suivantes :

- le rythme des paliers de contrôle sera réduit, passant de 10 à 7 paliers pour les contrôles réguliers et obligatoires,
- exemption de contrôle en cas d'un examen datant de moins de 12 mois avant le prochain palier,
- transcription systématique, si possible, des résultats d'un club vers un autre, respectivement d'une fédération vers une autre, y inclus des résultats pour les étudiants du Sportlycée et des membres du cadre élite du COSL,
- la seule contribution aux frais prévue par le nouveau règlement grand-ducal concerne le non-respect des rendez-vous valablement accordés par les services du médico sportif,
- possibilité de consultation « online » par les sportifs concernés de leurs résultats,
- insertion de mesures de simplification administrative afin de permettre aux clubs respectivement aux sportifs concernés de fixer les rendez-vous pour les contrôles par internet.

Un autre objectif recherché consiste à ne plus lier l'intervention des polices d'assurance au contrôle médico sportif, mais à l'établissement d'une licence sous la responsabilité des fédérations respectives, pour les tranches d'âges non prévues par les paliers de contrôle (enfants en-dessous de 7 ans, adultes au-dessus de 50 ans). Pour les autres catégories d'âge soumises au contrôle médical, le certificat délivré par les services médico sportifs reste obligatoires.

- *Le nouveau système de « chèques services sport »*

Les représentants du Ministère et du COSL ont entamé les travaux de mise en place d'un nouveau système de soutien aux clubs sportifs, venant remplacer à partir de la saison sportive 2016/2017 l'ancien régime de chèques services, qui reste applicable jusqu'à son abrogation. Le Ministère a présenté récemment ses premières pistes au COSL, et les discussions reprendront sous peu. Les nouveaux subsides seront payés à partir de 2017.

La conception du nouveau système continue à être soumise à plusieurs principes, avant tout il préconisera l'investissement par les clubs dans la qualité de l'encadrement de leurs jeunes sportifs. Le nouveau système continuera à faire appel à certains standards de formation que les entraîneurs et le personnel encadrant des jeunes doivent pouvoir démontrer, tout en prévoyant des solutions permettant de valider des acquis de compétences et d'expériences.

Le nouveau régime ne retiendra plus de critère de sélectivité sociale, tout en élargissant le cercle des jeunes pouvant en profiter, en relevant le critère d'âge de 12 à 15 ans.

Le nouveau soutien financier sera accordé complémentirement aux demandes de subsides ordinaires, à condition que le club qui en fera la demande puisse démontrer avoir répondu aux critères de qualification du personnel d'encadrement des jeunes du club.

Le champ d'application des subsides ordinaires sera élargi à tous les clubs participant aux compétitions officielles, tout en subordonnant l'octroi de subsides aux mêmes critères que ceux applicables actuellement, à savoir : nombre de licences jeunes et seniors, niveau de qualification des entraîneurs et bénévolat.

Des mesures de simplification administrative compléteront le nouveau dispositif, de manière à prévoir une seule demande portant aussi bien sur le subside ordinaire et le subside complémentirement pour l'encadrement de qualité des jeunes.

Il me semble évident qu'un élargissement du cercle de bénéficiaires du régime des subsides complémentiments nécessitera une dotation budgétaire élargie, afin d'atteindre les objectifs recherchés dans l'encadrement de qualité des jeunes sportifs, et de ne pas mettre en cause les efforts en ce sens déjà entrepris par les clubs sous le régime des chèques services dans le recrutement du personnel d'encadrement répondant aux critères de formation.

Une répartition plus équitable des aides financières sera un autre objectif résultant du nouveau subside complémentirement.

- *Autres sujets et projets en cours :*

Les sujets suivants ont animé les débats avec les parties prenantes intéressées :

- les finances et les ressources humaines du COSL
- « Olympiastützpunkt / Centre national Olympique et Sportif Luxembourgeois (CNOSL) / China Table Tennis Centre-Europe (CTTC-E) / Sport de haut niveau : un centre pour la recherche et l'analyse des mouvements et des gestes techniques dans la discipline du tennis de table, pouvant être étendu à d'autres disciplines, même au-delà des disciplines de raquette, est en voie de planification dans le cadre du démarrage des activités de l'Université du mouvement et du sport Lunex, à Differdange. Dans le même ordre d'idées du futur CNOSL / Olympiastützpunkt, la Coque a engendré les démarches pour une offre de service spécifique et améliorée pour les sportifs de haut niveau.

- métiers du sport : un groupe de travail se penchera sur un cadre réglementant l'accès et l'exercice de certains métiers du sport,
- un projet de règlement grand-ducal est prêt pour être déposé en matière de formation des entraîneurs et des moniteurs,
- finalement, je suis persuadé que les nouvelles orientations prises par plusieurs fédérations internationales (p.ex. la FIFA), notamment pour se doter d'une nouvelle gouvernance et d'un nouveau leadership porteront leurs fruits sous peu.

5. Présentation du rapport du Conseil d'administration

La présentation du rapport du Conseil d'administration ne suscite aucun commentaire de la part des délégués fédéraux et le rapport est adopté à l'unanimité.

6. Présentation du rapport de la Commission de contrôle financier

Le Président du Bureau financier donne des explications sur certains postes du compte d'exploitation et souligne les points clés en fonction des nombreux événements multisports ayant figuré au programme sportif en 2015.

Les finances du COSL restent intactes, tout en demandant une gestion rigoureuse pour les exercices à venir.

François Wies, au nom de la Commission de contrôle financier rend compte de la révision effectuée par les membres de la Commission de la comptabilité du COSL. Il tient à féliciter les responsables de la gestion des comptes pour leur travail consciencieux et de qualité.

7. Discussion des rapports présentés sub. 5. et 6.

La présentation des rapports du Conseil d'administration et de la Commission du contrôle financier ne suscitent aucun commentaire de la part des délégués fédéraux et les rapports sont adoptés à l'unanimité.

8. Décharge à donner au Conseil d'administration et à la Commission de contrôle financier

L'Assemblée générale donne décharge à l'unanimité au Conseil d'administration et à la Commission de contrôle financier.

9. Constitution d'un bureau de vote

Sur proposition du président, l'admission du nouveau membre du COSL est soumise à la décision par acclamation de l'Assemblée générale, sans passer par la constitution d'un bureau de vote.

10. Admission d'un nouveau membre

L'Assemblée générale admet à l'unanimité la Fédération Luxembourgeoise des Associations de Sport de Santé (FLASS) comme nouveau membre du COSL, qui succède ainsi à l'Association Luxembourgeoise des Groupes Sportifs Cardiaques (ALGSC), membre démissionnaire.

Le secrétaire général du COSL explique que la constitution de la Fédération Luxembourgeoise des Associations de Sport de Santé (FLASS) est le résultat de longs travaux préparatoires au sein du bureau administratif. La nouvelle fédération reprend la qualité de membre du COSL actuellement détenue par la ALGSC. La FLASS démarre ses activités en tant que fédération avec 6 associations membres du domaine de sport santé. Avant de passer la parole au président de la nouvelle Fédération (Dr. Charles Delagardelle), le secrétaire mentionne le rôle instrumental assumé par l'ALGSC dans la création de la FLASS, tout en décrivant le long chemin et les activités déployées depuis plus de 30 ans par l'ALGSC, membre du COSL depuis 1990.

Le Président de la FLASS, après avoir présenté plus en détail les structures, la gouvernance et les activités de la FLASS, remercie l'Assemblée générale d'accueillir la FLASS comme nouveau membre du COSL. La FLASS est admise en tant que nouveau membre du COSL à l'unanimité.

11. Fixation du montant des cotisations et contributions

Le montant des cotisations et contributions est maintenu.

12. Examen et vote des propositions budgétaires pour le prochain exercice

Le trésorier du COSL présente le bilan et les comptes annuels 2015 ainsi que le projet de budget 2016. L'exercice 2015 a été clôturé par un petit bénéfice.

Le projet de budget est grevé par des dépenses certes importantes, mais moindres qu'en 2015, notamment liées au déplacement pour les JO 2016 au Brésil, de même que par les autres événements programmés en 2016. Les dépenses importantes afférentes à l'organisation de ces événements auront un impact négatif sur le résultat final pour l'exercice 2016.

Les chiffres pour le budget 2016, hormis des fluctuations plus importantes pour la rubrique « compétitions internationales », restent dans une large mesure constants.

La proposition de budget 2016 est adoptée à l'unanimité.

13. Divers

Un représentant de la FLT informe l'assemblée générale du soutien de la FLT à l'initiative discutée lors d'une table ronde en novembre 2015 sur la « double carrière » des sportifs de haut niveau, qui consiste à prévoir une personne de contact chargée de coordonner toutes initiatives dans ce domaine, d'apporter conseil et support aux sportifs qui le demandent, tant en matière d'orientation scolaire que de reconversion professionnelle ou de formation à ce même stade du passage de sportif vers le milieu professionnel.

Concernant le point du critère du marathon (h), le représentant de la FLA a rappelé que le nouveau critère pour l'épreuve du marathon n'a pas tenu compte du dernier ajustement fait par la fédération internationale. Le COSL s'est dit prêt à revoir ce point, sans pouvoir anticiper les conclusions qui résulteront de la discussion.

Le représentant de la FLDE informe l'Assemblée générale de l'organisation du «Second European Small Nations Individual Chess Championships » en avril 2016 au Luxembourg.

A l'issue de l'Assemblée générale, Monsieur Claude Haagen, Député-Maire de la Commune de Diekirch, invite les délégués à un vin d'honneur offert par la commune de Diekirch.